

Banque centrale européenne (BCE): nomination au poste de vice-président(e) du comité de surveillance

2014/0900(NLE) - 05/02/2014 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté 521 voix pour, 57 voix contre et 70 abstentions, une décision avec laquelle il **approuve la proposition de la BCE de nommer Sabine LAUTENSCHLÄGER comme vice-présidente du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne (BCE).**

Le Parlement rappelle que conformément à l'article 26, par. 3, du [règlement \(UE\) n° 1024/2013](#), la BCE soumet au Parlement une proposition de nomination du vice-président de son conseil de surveillance et que ce vice-président est choisi parmi les membres du directoire de la BCE.

Le 21 janvier 2014, le Conseil européen a nommé Sabine Lautenschläger membre du directoire de la BCE conformément à l'article 283, par. 2, du TFUE et le 22 janvier 2014, la BCE a soumis au Parlement une proposition de nomination de Mme Lautenschläger au poste de vice-présidente du conseil de surveillance de la BCE pour un mandat de 5 ans.

La commission des affaires économiques et monétaires a ensuite évalué les qualifications de la candidate proposée, en particulier au regard des conditions énoncées à l'article 26, par. 2 et 3, du règlement (UE) n° 1024/2013 et a auditionné le 3 février 2014, la candidate proposée.

Au cours de cette audition, la candidate a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions des membres de la commission.